

CONDITIONS GENERALES

1. Les présentes conditions s'appliquent sans exception à toutes nos offres, commandes et factures pour le matériel informatique et les logiciels.

Tout client, en signant ou en acceptant le bon de commande, le contrat de mise à disposition de logiciels par courrier, télécopie, téléphone ou par e-mail, est réputé les connaître et les accepter sans réserve.

Aucune modification ne pourra y être apportée à moins que cet accord ne soit établi par écrit et signé par le gérant de NC-Consult, autorisé à cet effet.

2. En cas de vente de matériels informatiques, NC-Consult ne peut être tenue responsable des retards de livraisons imposés par le Fournisseur/Distributeur/Grossiste.

3. Les redevances de mise à disposition des logiciels, sont facturées en avance et sont payables avant échéance. Faute de quoi le client ne peut bénéficier de la maintenance et des mises à jour.

4. Tous nos tarifs de services informatiques, de maintenance et de mise à disposition de logiciels sont sujets à une indexation annuelle sur base de l'indice à la consommation.

5. Toutes nos factures sont libellées en Euro. Toute facture non contestée dans un délai de 8 jours ouvrables et due et doit être payée avant la date d'échéance à 30 jours.

6. Les factures de NC-Consult sont payables au grand comptant et sans escompte, sauf stipulation particulière.

Tout paiement non effectué à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 12 % l'an.

En outre, toute facture non payée à l'échéance sera majorée de 15 % avec un minimum de 62 € à titre de dommages et intérêts forfaitaires irréductibles. Droit Belge applicable.

7. Toute réclamation doit, à peine de nullité, être formulée d'une manière explicite et envoyée par lettre recommandée à NC-Consult. Dans les huit jours de la date de facture.

8. Le tarif NC-Consult est communiqué à titre indicatif.

Des modifications peuvent intervenir à tout moment et sans avertissement préalable.

9. Toutes contestations seront portées exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles et la Justice de Paix du premier Canton de Bruxelles pour les litiges relevant de sa compétence.

NC-Consult se réserve toutefois de porter le différend devant tout autre tribunal compétent.